

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE**

SECRETARE D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

Pool Technique-Système Informatique
de Gestion des Informations Forestières



BP: 34 430 Yaoundé
Tél: 222 23 49 59
Site web www.minfoc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

SECRETARY OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

Technical Pool-Computer System for
Forestry Data Management

Exposé de Monsieur FOE Philippe Coordonnateur du Pool Informatique Direction des Forêts

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE SENSIBILISATION DES
OPERATEURS DU SOUS-SECTEUR ET DES PARTENAIRES AU
SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION DES INFORMATIONS
FORESTIERES DE 2^{EME} GENERATION (SIGIF 2)**



24 MAI 2021

Il a plu au Ministre des Forêts et de la Faune de m'instruire de présenter, dans le cadre de la réunion de coordination du lundi 24 mai 2021, le compte rendu de l'atelier de sensibilisation et d'imprégnation des fonctionnalités du SIGIF 2, tenu le 18 mai 2018 à Nkolbisson.

L'exposé sera articulé autour de 5 points à savoir : (I) le contexte, (II) les différentes phases de sensibilisation et d'imprégnation, (III) les résultats, (IV) les leçons tirées et enfin (V) les défis et perspectives.

I. INTRODUCTION : CONTEXTE

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des ressources forestières, le Cameroun a signé à Bruxelles le 06 octobre 2010, l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre la République du Cameroun et l'Union Européenne, dont la mise en place d'un « Système de Vérification de la Légalité » (SVL) constitue une condition sine qua none pour sa mise en œuvre.

Le Ministre des Forêts et de la Faune a alors entrepris de développer le « Système Informatique de Gestion des Informations Forestières » (SIGIF 2), qui permettra non seulement la dématérialisation de la gestion des procédures forestières, le suivi de la fiscalité forestière, la traçabilité des produits bois, mais aussi de produire toutes les informations nécessaires à la délivrance des autorisations FLEGT dans le cadre du Système de Vérification de la Légalité (SVL).

Pour ce faire, le Consortium IA'S/Buredip a été mobilisé à travers un marché passé en février 2015, en vue de développer sur trois plateformes (Web, Mobile, Desktop) l'application SIGIF 2 constituée de dix-huit (18) modules notamment :

- ✓ Administration ;
- ✓ Données de référence ;
- ✓ Codes-barres ;
- ✓ SIG ;

- ✓ Titres forestiers ;
- ✓ Inventaires ;
- ✓ Permis ;
- ✓ Abattages ;
- ✓ Opérations de parc ;
- ✓ Transformation ;
- ✓ Bois CEMAC ;
- ✓ Fiscalité forestière ;
- ✓ Certificat de légalité ;
- ✓ Contentieux ;
- ✓ Exportations ;
- ✓ Contrôle ;
- ✓ Traçabilité ;
- ✓ Rapport.

Le Consortium IA'S/Buredip a livré l'application le 30 novembre 2018. Dès lors il devenait important de tester l'outil et de sensibiliser les acteurs concernés par son utilisation.

II. PHASES DE SENSIBILISATION ET D'IMPREGNATION

Au cours de l'année 2019, il a été instruit par le Ministre des Forêts et de la Faune des missions de sensibilisation et de tests auprès des opérateurs du sous-secteur forestier ainsi que des services déconcentrés du MINFOF qui ont donné lieu aux actions ci-après :

- **Avril 2019** : missions de tests et de sensibilisations auprès de dix (10) sociétés dans les régions de l'Est et du Sud à savoir : STBK, SFIL, CFC, SIM, DINO & FILS, SEFAC, SIBM, CAMTRANS, CUF et SEXTRANSBOIS.
 - ✓ modules parcourus :
 - Administration ;
 - Données de référence ;

- Titres forestiers ;
- Code-barres ;
- SIG ;
- Inventaires ;
- permis.

➤ **Octobre 2019** : 03 (trois) missions effectuées :

(i) Poursuite de la sensibilisation des dix sociétés susvisées sur les modules :

- Abattages ;
- Opérations de parc ;
- Transformation ;
- Fiscalité forestière ;
- Traçabilité.

(ii) (29-30/10/2019) : Sensibilisation et formation à l'utilisation du SIGIF 2 de 30 personnels du MINFOF des régions de l'Est, du Sud et du Littoral.

(iii) Sensibilisation des opérateurs du secteur forêt des régions de l'Est, du Sud et du Littoral au cours des ateliers tenus à Bertoua, Ebolowa et Douala du 31 Octobre au 1^{er} novembre 2019 pour ce qui est de l'Est et du Sud et du 4 au 5 novembre 2019 pour le Littoral. Un total de 75 opérateurs ont effectivement pris part à ces ateliers.

➤ **Du 1^{er} au 03 juillet 2020** : Sensibilisation d'une vingtaine de personnels des services centraux et formation à l'utilisation du SIGIF2 au cours d'un atelier qui a eu lieu à Nkolbisson.

➤ **05 novembre 2020** : Invitation par communiqué radio presse (0184/CRP/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/PT-SIGIF) du Ministre des Forêts et de la Faune, de tous les opérateurs du sous-secteur forestier à se faire enregistrer dans la base de données du SIGIF 2.

III. **RESULTATS : (1)**

- A ce jour plus de 387 structures ont déjà pu se faire enregistrer dans le SIGIF 2.
- **Stratégie** : Utiliser simultanément le SIGIF 1 et le SIGIF 2 pour pallier différents aléas (disponibilité énergie, stabilité réseau internet) et favoriser une appropriation progressive de la nouvelle solution informatique.

Ainsi dès qu'un PAO/Certificat d'un opérateur est émis dans le SIGIF (1), ce dernier est invité à une séance de travail sur le SIGIF 2 au site du projet à Nkolbisson, avec pour objectif de le former à l'émission du même PAO/Certificat dans le SIGIF 2 et aux opérations d'enregistrement des abattages et de parc, aboutissant à l'émission des lettres de voiture.

RESULTATS : (2)

- A ce jour, 87 structures ont été formées et 108 PAO/Certificats émis dans le nouveau système (SIGIF 2), soit :
 - 62 Concessions Définitives et 01 Concession Provisoire ;
 - 14 Forêts Communales ;
 - 31 Ventes de Coupe.
- 430 000 m³ de bois ont été enregistré depuis le mois de mars 2021 ;
- Les opérateurs les plus avancés sont à l'étape de l'émission des lettres de voitures. Il s'agit par exemple du GROUPE SEFAC qui a à ce jour émis plus de 400 lettres de voiture.

L'accent a été mis dans un premier temps sur les trois types de titres sus évoqués dans la mesure où les attributaires disposent en principe de moyens adéquats pour la prise en main rapide du nouveau système.

Les Forêts Communautaires, les Autorisations de Récupération de Bois (ARB), les Autorisations d'Enlèvement de Bois (AEB) et les Unités de Transformation de Bois (UTB) vont suivre au cours du mois de juin 2021.

IV. LECONS TIREES :

A la demande formelle d'un certain nombre d'acteurs des Organisations de la société civile, une présentation du SIGIF 2 a été faite en faveur de la société civile, mais aussi des Bailleurs de Fonds, des partenaires du MINFOF, des Administrations et des Médias. Cette séance de sensibilisation et d'imprégnation de l'application SIGIF 2 présidée par Monsieur le Secrétaire Général du MINFOF représentant le Ministre empêché, s'est déroulée le mardi 18 Mai 2021. Au terme de l'atelier, les participants ont manifesté leur satisfaction quant à la fiabilité du SIGIF 2 et à sa capacité à générer l'ensemble des documents requis pour mener les activités d'exploitation forestière en procédure entièrement dématérialisée.

V- CONCLUSIONS : DEFIS ET PERSPECTIVES

Des termes de référence des missions de sensibilisation et de formation du personnel MINFOF et des opérateurs du sous-secteur forestiers sont en cours de validation. L'objectif est de continuer de sensibiliser, former et communiquer abondamment sur le SIGIF 2 pour que, dès le début de l'année 2022, seuls les documents émis par le SIGIF 2 soient en circulation et que tous les produits en circulation aient des codes-barres permettant leur authentification ainsi que leur traçabilité.

Les formations se poursuivent tous les jours à Nkolbisson pour toutes personnes désireuses de s'approprier le nouveau système.

Par ailleurs, des actions sont en cours au niveau du MINFOF, afin de renforcer la capacité technique (acquisition d'équipements informatiques modernes) et opérationnelle (renforcement des effectifs et amélioration du cadre de travail) du Pool Technique SIGIF 2.